



CONCERTATIONS SUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LES ZONES FRONTALIÈRES

Sikasso, 15-17 juillet 2019

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1. A l'initiative de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), des concertations sur la paix, la sécurité et le développement se sont déroulées à Sikasso (République du Mali), du 15 au 17 juillet 2019, organisées conjointement avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL).
2. Y ont pris part :
 - Dr Boubou CISSÉ, Premier ministre, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali ;
 - Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ;
 - Monsieur Pierre BUYOYA, Haut représentant, Chef de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) ;
 - Monsieur Maman Sambo SIDIKOU, Secrétaire permanent du G5 Sahel ;
 - les représentants des Etats membres de l'UEMOA, du Programme Frontières de l'UA, du G5 Sahel, du CILSS, de la BOAD, de la GIZ ainsi que les élus locaux des zones frontalières, les responsables d'organisations

faïtières et d'associations de jeunes des espaces intégrés et les chefs coutumiers des zones frontalières.

3. L'objectif général recherché à travers ces concertations est de promouvoir une approche partagée et globale visant à renforcer l'action des collectivités territoriales pour préserver la paix, la sécurité et le développement dans les zones frontalières.
4. Les participants aux présentes concertations ont procédé à une évaluation de la situation sécuritaire dans les zones frontalières qui a fait apparaître, d'abord, que celles-ci constituent des espaces présentant des vulnérabilités multiples face aux nombreux défis liés à une insécurité grandissante et multiforme. Sous ce rapport, ils ont identifié des actions prioritaires susceptibles d'impliquer plus avant les acteurs locaux (collectivités territoriales, chefs coutumiers, autorités religieuses, associations de femmes et de jeunes) dans la prévention des crises et conflits, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière organisée ainsi que dans la consolidation de la paix et la promotion de la bonne gouvernance.
5. Il est apparu, ensuite, que les zones frontalières recèlent de grandes potentialités de développement qui impliquent l'ardente nécessité de stabiliser économiquement ces espaces vulnérables et d'y instaurer un développement pérenne. A cet égard, l'accent a été mis sur une bonne coordination des efforts visant à l'établissement d'un partenariat constructif entre acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux.
6. Les échanges ont révélé, enfin, la forte résilience des populations dans les zones frontalières et mis en exergue le rôle déterminant des acteurs locaux dans la construction d'un environnement de paix, de sécurité et de cohésion sociale.
7. A l'issue des présentes concertations, les participants ont souligné leur ferme engagement en faveur du renforcement de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans les zones frontalières, et formulé subséquentment les recommandations ci-après :
 - a) En matière de prévention des crises et conflits, de consolidation de la paix et de lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée dans les zones frontalières :
 - Se doter d'une stratégie communautaire de sécurisation des espaces frontaliers ;
 - Etablir une cartographie des crises avec fixation d'objectifs spécifiques et d'axes d'intervention ;
 - Renforcer l'offre de services sociaux de base aux populations des espaces frontaliers en adéquation avec leurs aspirations ;

- Améliorer l'offre d'infrastructures de soutien au développement dans les zones frontalières ;
- Prendre en compte les conséquences néfastes des mesures de contre-terrorisme telles que vécues par les populations ;
- Renforcer la place des collectivités territoriales dans la prévention des crises et conflits, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transfrontalière organisée et la consolidation de la paix ;
- Garantir la confidentialité et la protection des sources dans la collecte et la transmission des informations relatives aux questions de sécurité ;
- Renforcer la sensibilisation des populations et assurer l'implication des collectivités territoriales dans toutes les instances de décision relatives aux questions de sécurité ;
- Accompagner le partage d'expériences des différents espaces transfrontaliers et des Etats en matière de prévention et de résolution des conflits ;
- Créer des groupes de plaidoyer au niveau des instances parlementaires régionales sur les questions transfrontalières et de sécurité ;
- Renforcer les cadres locaux de concertation sur les questions de paix et de sécurité à travers l'organisation de forum au niveau local ;
- Renforcer l'implication des populations, des associations de jeunes, de femmes dans les processus de prévention et de résolution des conflits dans les zones frontalières ;
- Accroître la contribution des collectivités territoriales dans les projets de développement transfrontalier et de sécurité ;
- Exploiter les mécanismes traditionnels de médiation et de gestion des crises et conflits dans les zones frontalières.

b) En matière de coopération transfrontalière :

- Promouvoir les schémas d'aménagement transfrontalier intégré (SATI) comme instruments de gestion des espaces transfrontaliers en articulation avec les schémas nationaux d'aménagement du territoire et le schéma de développement de l'espace régional (SDER) ;

- Favoriser la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de projets transfrontaliers prioritaires identifiés, notamment dans le domaine des infrastructures marchandes et du désenclavement, de l'agriculture et des aménagements agro-pastoraux, du développement social et de l'environnement ;
- Accompagner la mise en place de mécanismes institutionnels de coopération transfrontalière permettant aux collectivités territoriales de mieux s'organiser pour relever les défis de l'employabilité des jeunes, de la migration et de la sécurité ;
- Contribuer au renforcement des capacités matérielles, techniques et financières des acteurs locaux, en particulier des collectivités territoriales frontalières et de leurs structures faîtières ;
- Promouvoir des projets ayant une valeur ajoutée en termes de création d'emplois et de revenus centrés sur une valorisation des ressources locales ;
- Renforcer la cohérence et la coordination des interventions ;
- Financer les projets portés par les collectivités territoriales, notamment en matière de renforcement des capacités et de projets de développement.

c) En matière de décentralisation financière et de financement du développement territorial :

- Soutenir la mise en œuvre du programme régional d'appui à la décentralisation financière en Afrique de l'ouest (PRADEF) ;
- Renforcer et développer les instruments et mécanismes de financement nationaux et régionaux, notamment ceux issus du programme pour la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA (PPS/UEMOA) et les orienter vers le local.

8. Les participants aux concertations sur la paix, la sécurité et le développement dans les zones frontalières ont mis un accent particulier sur la nécessité d'une approche inclusive dans la définition et la mise en œuvre des projets territoriaux. A cet égard, ils exhortent les organisations régionales, en particulier l'UEMOA, la CEDEAO et l'Union africaine, à mobiliser les ressources nécessaires pour accompagner et impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du programme pour la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA (PPS/UEMOA).

9. Les participants aux concertations sur la paix, la sécurité et le développement dans les zones frontalières exhortent, en outre, les partenaires techniques et

financiers à apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre dudit programme.

- 10.** Les participants aux concertations sur la paix, la sécurité et le développement dans les zones frontalières adressent leurs remerciements au gouvernement de la République du Mali pour avoir accueilli favorablement l'initiative d'organiser à Sikasso lesdites concertations ainsi que pour toutes les bonnes dispositions prises pour en assurer le bon déroulement.

Sikasso, le 17 juillet 2019.